

Avis public - Dérogation mineure

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, M^e Lydia Laquerre, Greffière de la Ville de Valcourt,

QU' il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal, le mardi 6 septembre 2022 à 19:00 heures à la salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville.

QU' Au cours de cette séance, le Conseil devra statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Demande #1 :

Identification du site concerné :

Lot 2 608 993 du cadastre de Québec, sis au 1560, Place de la Samare, Ville de Valcourt, zone R-11.

Nature et effets:

Les dérogations mineures porte sur les éléments suivants :

- Autoriser une superficie totale des aires de stationnement situées en cour avant de 50 %, alors que la superficie totale des aires de stationnement en cour avant ne peut excéder 30 %, (réf. art. 9.1 1. d) du *Règlement de zonage #560*)
- Autoriser, l'aménagement de 2 cases de stationnement ayant une longueur de 5 mètres, alors que le règlement prévoit que la longueur minimale d'une case de stationnement est de 5,5 mètres. (Art.9.1, section 2, par. a) du règlement #560)

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donnée à Valcourt, ce 18 août 2022.



M^e Lydia Laquerre, Greffière